

SONNET.

LE TEMPS.

Tempus fugit!

Le temps! c'est un gouffre sans nom
Ou s'envolent nos espérances,
Ou le plaisir a ses souffrances,
Et la douleur son aiguillon.

Ah! c'est un abîme sans nom
Couvert de fausses jouissances,
Où, l'or et les munificences
N'offrent toujours qu'illusion.

Triste tableau qu'un rien efface,
L'âge fuit sans laisser de trace
Que des rêves déçus;

A peine a-t-on saisi l'image
Des biens que l'homme a pour partage,
Qu'ils ne sont déjà plus!

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Le bruit a couru que Bismark menaçait la France parce que M. Thiers veut la tenir sur un pied de guerre et mettre son armée en état de défendre son honneur. Cette nouvelle émouvante a été contredite. Dans une dépêche adressée au gouvernement français, Bismark se serait seulement plaint du peu de confiance que la France paraît avoir dans l'Allemagne.

L'ordre abolissant le système des passeports est entré en vigueur. Les personnes arrivant en France ou en sortant ne sont plus obligées d'exhiber de passeport.

Le général Butterfield est arrivé à Paris.

Le comité chargé des enquêtes sur les capitulations de villes et fortifications françaises pendant la dernière guerre, a terminé son investigation sur la livraison de Metz et a déposé son rapport. Ses conclusions n'ont pas été rendues publiques et seront, dit-on, tenues secrètes pendant quelque temps.

Le comité a encore à examiner neuf capitulations, y compris celle de Paris.

Les jugements des individus qui ont participé à la révolte de la Commune continuent à Versailles. Deux condamnations, l'une à mort, l'autre à l'emprisonnement pour la vie, ont été prononcées hier.

Les autorités de Bayonne (Basses-Pyrénées) ont saisi hier une grande quantité de munitions de guerre destinées aux Carlistes d'Espagne.

Le gouvernement a ordonné aux commandants de troupes sur la frontière espagnole de déployer une vigilance extraordinaire pour empêcher sur le sol français tout mouvement favorable aux Carlistes.

ANGLETERRE.

Voici le texte de la note qui accompagnait le contre-mémoire remis au comité arbitral de Genève au nom de la Grande-Bretagne.

« Le soussigné a reçu pour instructions du gouvernement de S. M. de dire que ce gouvernement, tout en présentant son contre-mémoire sous la réserve spéciale ci-après mentionnée, croit devoir informer les arbitres qu'un malentendu s'est malheureusement élevé entre la Grande-Bretagne et les États-Unis touchant la nature et l'étendue des réclamations auxquelles se réfère le traité de Washington. La malentendu porte sur les réclamations pour pertes indirectes, sous les trois titres suivants :

« 1^o Pertes résultant du transfert du commerce américain au pavillon britannique.

« 2^o Pertes résultant de l'augmentation des assurances.

« 3^o Pertes résultant de la prolongation de la guerre.

« Le gouvernement de S. M. n'admet pas que les réclamations pour pertes indirectes soient du ressort ni dans l'intention de l'arbitrage. Le gouvernement de S. M. a été et est encore en correspondance avec le gouvernement des États-Unis sur ce sujet. Comme cette correspondance n'a pas encore abouti à une décision finale, le gouvernement de S. M. désire que l'arbitrage commence ses travaux sur les réclamations pour pertes directes. Il a jugé convenable en même temps de présenter un contre-mémoire qui se confine strictement aux pertes directes, dans l'espoir que ce malheureux malentendu pourra être écarté.

« Le gouvernement de S. M. exprime par les présentes et notifie formellement aux arbitres que le contre-mémoire est présenté sans préjudice de la position prise par le gouvernement de S. M. au cas où le différend continuerait à exister entre les parties.

« S'il est nécessaire, une nouvelle communication sera faite aux arbitres.

« Signé : TENTERDEN. »

Quelle position vont prendre les États-Unis? Vont-ils se désister de leur demande de dommages indirects, si non, que fera le gouvernement anglais? Si les États-Unis ne cèdent pas, l'arbitrage sera probablement une affaire manquée et alors la fameuse question de l'Alabama restera encore ouverte. Les relations entre l'Angleterre et les États-Unis continueront d'être difficiles. Et avec le traité de Washington dit le *Courrier des États-Unis* resteront en suspens la question des pêcheries et celle des frontières du Nord-Ouest, celle de la navigation du Saint-Laurent, des canaux canadiens et des grands lacs, du canal américain du Sault Sainte-Marie unissant les lacs Huron et Michigan au Lac Supérieur, et, par dessus tout, les règles de neutralité qui consacrent les principes de droit international débattus et acceptés par les deux nations.

On ne connaît pas encore la nature de la réponse du gouver-

nement américain au protêt de l'Angleterre, mais on croit qu'elle sera énergique.

MEXIQUE.

On se bat toujours dans ce malheureux pays et la terre tremble. Juarez paraît avoir le dessus.

M. Duverger, député protonotaire de la Cour à Trois-Rivières, accusé d'avoir obtenu de l'argent du gouvernement en forgeant la signature du gérant du *Constitutionnel*, a plaidé coupable et a été condamné à un an de prison.

Proteau accusé d'avoir tiré sur un nommé Bordeleau, pour se venger d'une poursuite, a été acquitté. On se rappelle les faits. Un soir, Bordeleau tombe dans une rue de Trois-Rivières, frappé d'une balle à la tête. Des soupçons se portent sur Proteau qui avait eu un procès avec Bordeleau et qui avait plusieurs fois proféré des menaces et manifesté son intention de se venger, et qui avait été vu, lors de l'attentat près de l'endroit où le coup de pistolet avait été tiré.

MM. Chapleau et Turcotte défendaient le prisonnier.

Un nommé Bissonnette trouvé coupable à Montmagny, d'avoir empoisonné sa femme a été condamné à mort.

Au moment où l'on ressuscite l'affaire Scott pour faire du capital politique, il est bon de rappeler ce qu'était ce Scott. C'est tiré de la *Minerve* :

Thomas Scott, du comté de Middlesex, vint à la Rivière-Rouge, dans l'été 1869 au service de M. Snow, pour travailler au chemin Dawson. Dans un premier mécontentement, Thomas Scott, qui portait toujours le pistolet à la ceinture, tira son arme et la présenta à la poitrine de M. Snow, en jurant de le tuer comme un chien s'il proférait un seul mot. Vers l'autonomie, les ouvriers de M. Snow, presque tous d'Ontario et sous la direction de Scott, se mirent en grève refusant de travailler pendant cinq jours. M. Snow les congédia, mais comme il ne voulait pas les payer pour le temps de leur rébellion, Scott aidé de ses camarades, se saisit de l'agent du gouvernement du Canada, l'arracha violemment de la maison où il était, le frappa rudement et le traîna sur le bord de la rivière La Lime où il l'aurait indubitablement noyé si quelqu'un n'était intervenu. A la faveur des ténèbres et conduit par un métis français de la Pointe de Chêne, M. Snow, put atteindre le Fort Garry et informer les autorités d'Assiniboine de ce qui venait de se passer. La police de Winnipeg ne se composait que de deux hommes et ces deux hommes suffisaient pour maintenir dans la tranquillité les *bandits* du pays. Les autorités comprirent que ce nombre ne suffirait pas pour ramener à justice les *loyaux* d'Ontario. Des connétables spéciaux furent assermentés et envoyés pour se saisir de Scott et de ses camarades. Des menaces de faire feu sur les connétables n'intimidèrent pas ces derniers : Scott fut arrêté et conduit en prison. Les débonnaires autorités d'Assiniboine l'admirent plus tard à caution. Le mouvement politique, qui changea immédiatement après la face du pays, sauva Thomas Scott de la sentence infamante qui nécessairement devait être portée contre lui. Sans prétendre justifier la sentence qui plus tard le condamna à mort, il est facile de juger de la violence et de l'irascibilité de ce caractère, et qu'il s'est trouvé en lui autre chose, qu'un noble sentiment de loyauté, de dévouement à sa patrie et à sa Souveraine. S'il a été tel que nous venons de dire en temps de paix, on peut facilement juger ce qu'il était au milieu des troubles auxquels il a pris une part si active.

RAIL-ROAD OU RAIL-ROUTE?

MONTRÉAL, 14 Avril 1872.

Messieurs les Rédacteurs de l'*Opinion Publique*,

Ce matin je lisais dans votre feuille : *Le Chemin de Fer de Colonisation du Nord* a subi sa troisième lecture ; entre parenthèse (Nous conseillons d'abréger cela) C'est à propos de cette dernière réflexion que je vous adresse ces quelques lignes.

Ne serait-il pas facile de vulgariser le mot Rail-Route qui rend juste le sens du mot anglais Rail-Road. Je vois dans *Bescherelle* que ce mot très français est usité en France. Je sais cela, je l'ai entendu aussi bien que le mot Railway qui est un peu francisé. On l'entend quelque fois chez le *Gentry*, et beaucoup chez les ANGLOMANES.

J'ai souvent entendu le mot Rail-Route chez nos habitants et je crois que difficilement on trouverait une meilleure traduction et un meilleur substitut au mot anglais malheureusement trop en vogue chez nous. Les chemins de fer sont moins des chemins en fer que des chemins à Rails. Ces Rails ne sont pas toujours en fer comme l'on sait.

Il appartient au journalisme de vulgariser et populariser ces mots, de faire pour ainsi dire la langue des Canadiens. Nous avons besoin d'un dictionnaire national et je ne conseillerais pas d'attendre que nous ayons

NOTRE ACADEMIE.

A propos de Rail-Route, notre Rail-Route Urbain nous fait défaut ici (Rue St. Joseph, depuis la rue McGill) depuis assez longtemps ; le public en souffre. A qui à voir? s'il vous plaît!

MM. les Rédacteurs,

Dans un article de votre dernier numéro, je trouve que vous vous apitoyez trop sur l'isolement où va me laisser le déménagement de la *Minerve*. Je crois devoir vous rassurer en ce qui me concerne, le voisinage des avocats et des huissiers ne me fait pas peur, et quoique ce soit avec regret que j'ai vu partir de la rue St. Vincent le vieil établissement d'imprimerie de feu mon ami M. Perrault, ensuite la librairie de MM. Fabre et Gravel, et puis ma bonne vieille voisine qui se donne le plaisir d'aller faire la coquette sur la rue Notre-Dame, cela cependant n'altère en rien le bonheur que me procurent des affaires de plus en plus satisfaisantes.

Je suis satisfait de la rue St. Vincent, qui est une rue pour le commerce en gros comme la rue St. Pierre. Je ne puis la laisser seulement pour le plaisir de suivre mes amis sur une rue plus élégante, mais moins avantageuse pour moi.

Je suis, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

J. B. ROLLAND.

SUR LE CHEMIN DU MARCHÉ.

La jeune Bretonne s'est levée de grand matin pour aller au marché du bourg. La distance est longue depuis la métairie ; il faut franchir une lande immense, des bois et des champs. une rude course, comme vous voyez, presque un voyage, pour vendre trois poules seulement ; et la volaille ne se débite pas à un gros prix dans les villages de la basse Bretagne. Mais les braves paysans de cette vieille province ne ménagent ni leur temps, ni leur peine, quand, au bout, il y a quelques sous à gagner.

Qui sait aussi? une arrière-pensée s'est peut-être logée dans l'esprit de cette belle enfant. C'est jour de foire au canton, je le tiens pour certain rien qu'à regarder cette cornette bien blanche. Après le marché, on dansera au son mélodieux du binou et l'on videra des pichets du cidre national, on chantant des noëls avec les rudes gars aux vestes brodées de laine et aux braies de toile larges comme les fustanelles des Palicars. On a raconté, à la veillée, qu'il y aurait tiré à l'oiseau, et même une course en sac pour laquelle les seigneurs du château ont donné trois prix : une montre, une timbale, un couvert ; le tout en vrai argent.

Que de splendeurs réunies en un seul jour! sans compter qu'il doit y avoir quelque amoureux sous roche, et que le galant ne manque jamais, quand il rencontre sa promise aux fêtes patronales, de la conduire devant le colporteur le mieux assorti, et de lui offrir un mouchoir de belle cotonnade ou un ruban aux éclatantes couleurs.

Ne vous étonnez donc pas si la jeune paysanne s'est assise à mi-chemin, à l'ombre d'un chêne, et s'abandonne à une douce rêverie. Puisse la destinée favorable lui épargner le triste sort de Perrette!

Mgr. l'évêque de Saint Hyacinthe a récemment publié un décret pour l'érection en paroisses canoniques de tous les territoires de son diocèse, dans les cantons de l'est, qui n'ont existé jusqu'aujourd'hui, que sous le titre de missions. Ces nouvelles paroisses, au nombre de vingt portent les noms suivants : Saint-Jacques, Saint-Damien, Saint-Etienne, Saint-Edouard, Saint-Cajetan, Saint-Patrice, Saint-Edmond, Sainte-Catherine, Sacré-Cœur de Jésus, Sainte-Suzanne, Saint-Herménégilde, Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Venant, Saint-Camille, Saint-Magloire, Saint-Michel, Notre-Dame de Bonsecours, Sainte-Praxède, Saint-Joseph et Saint-Malachie.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Un émigré belge fort intelligent, M. Henrotte, qui est passé aux Trois-Rivières, dimanche, se rendant à Champlain, nous apprend qu'il est parti d'Anvers, Belgique, en même temps qu'environ 3,000 de ses compatriotes. Sur ces trois mille, huit cents sont venus en Canada, les autres sont allés dans les diverses parties de l'Amérique. Ce belge nous dit que si les nouveaux arrivés peuvent donner de bons renseignements sur notre pays à leurs frères de Belgique, nous allons avoir une émigration extraordinaire.

Un triste accident est arrivé, samedi dernier, dans le moulin de M. Chs. Langelier, à Saint-Jean d'Iberville. Le meunier, M. Elzéar Foisy, se trouva le bras engagé dans le rouage du bluteau, dans un moment où il était seul dans le moulin. L'infortuné eut à lutter pendant près de deux minutes avec la machine, qui menaçait de l'entraîner et le broyer vif. Le moulin fut enfin arrêté par une personne de sa famille attirée par ses cris. Lorsqu'il reçut les premiers secours, il fut trouvé suspendu, ayant encore dans l'engouage son bras horriblement broyé jusqu'au coude. L'amputation fut jugée indispensable et elle fut pratiquée très-habilement par le Dr. Wight, assisté des Drs. Beaudoin, Moreau et Howard, fils.

Nous apprenons que M. Foisy est hors de danger.—*Franco-Canadien*

Nous apprenons avec plaisir que M. le juge Loranger, avant son départ de Rome, a été créé commandeur de l'Ordre de Pie IX. Le cardinal Barelli, en lui remettant le bref du St. Père qui lui confère cette dignité, a dit que Sa Sainteté lui accordait cette marque d'estime en témoignage des services nombreux que le Canada, dont il est un des enfants distingués, a rendus à la cause de l'Eglise.

Les amis de M. Loranger seront aussi heureux d'apprendre qu'il est en route pour le Canada.

Le *Constitutionnel* dit que « dans le comté de Champlain, M. P. O. Trudel semble avoir accepté la lutte contre le Dr. Ross, car il a déjà parcouru plusieurs paroisses du comté. »

HÉRITIERS.—M. Derousselle, le riche rentier décédé dernièrement à Beauport, a laissé \$120,000 à sa ménagère. Elle était à son service depuis 30 ans. Il a laissé 5 enfants, à chacun d'eux, il a donné \$400. Comme on le voit, ce n'est pas la ménagère qui a été la plus maltraitée. Le couvent de Jésus-Marie a reçu, \$3,000 ; les Soeurs de la Charité, \$20,000 ; l'école de la paroisse de Beauport, \$40,000 ; le couvent du Bon-Pasteur, \$12,000.

INDUSTRIE.—On lit dans l'*Ech. de Lévis* :

On nous informe de la récente arrivée à Québec du capitaine J. B. Wescott, agent général de la Compagnie formée en Angleterre pour l'exploitation des mines de fer titané de St. Urbain, et de l'ingénieur en chef de cette compagnie, M. J. B. Martin.

La soirée annuelle, en faveur de l'Institution des Jeunes Aveugles de Montréal, annoncée pour le 22 d'avril, n'aura lieu que le 29 du même mois. L'artiste qui décore la chapelle de l'établissement, a demandé ce délai nécessaire à l'achèvement de son travail.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. T. C. Bernier, qui paraît dans nos colonnes.

M. LE CHANCELIER.—Au sortir du conseil, une femme ayant beaucoup criailé contre M. . . . , chancelier, il ne fit que se tourner du côté de son mari qui était là et lui demanda : « Est-là votre femme? — Oui, monseigneur, répondit le mari :—Que je vous plains! » lui dit M. le chancelier.